



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Travaux d'aménagement des locaux de l'école Quinivet pour l'accueil des centres de loisirs 3-10 ans et 10-12 ans

DEL-2015-104

Numéro de la délibération : 2015/104

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2015

Date de convocation du conseil : 22/09/2015

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Madeleine JOUANDET, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Travaux d'aménagement des locaux de l'école Quinivet pour l'accueil des centres de loisirs 3-10 ans et 10-12 ans

Rapport de Soizic PERRAULT

Dans le cadre du transfert des accueils de loisirs de Pontivy dans les locaux de l'école Quinivet laissés vacants par son déménagement au groupe scolaire Jules Ferry, il convient d'effectuer différents travaux d'aménagement intérieur et extérieur, pour lesquels la Ville de Pontivy peut bénéficier de subventions.

Nous vous proposons:

- D'autoriser les travaux nommés ci-dessus.
- De solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Départemental et autres organismes compétents, des subventions pour ces différents aménagements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**